

Compte rendu des délibérations de la Séance ordinaire du 7 octobre 2016 à 17H00.

PRESENTS : MM. MARIEMBERG Jean-François Maire, CLAUDET Eric 1er adjoint, BOUS Xavier 2ème adjoint, Mmes LE LOUARN Françoise, LEPAGE Isabelle, CHAPUT Marie-Ange, JONETTE Marie, MM. PETRUZZELLI Nicolas, BUDIN Eric, MALGRAS Jean-Marc, BLANCHETETE Gilbert.

Absents excusés : MM LEDOYEN Jean-Pierre, VENERUCCI David, CAPART François, Mme BECRET Lise.

1. Travaux de sécurisation des routes départementales 29 et 29B.

Le maire présente le projet de sécurisation tel qu'il a été retenu par la Commission des travaux. Il est proposé de réaliser un giratoire près de l'école et de la salle polyvalente à Allondrelle, de créer des plateaux surélevés à 4 endroits de la Commune (rue pasteur, rue du Château d'eau, rue Vauban et rue Saint-Nicolas). La commission a préféré l'implantation de plateaux à la réalisation d'un giratoire à La-Malmaison. En outre, des bandes rugueuses seront placées à l'entrée des deux villages et à certains endroits de la route. Des îlots centraux d'un mètre sur deux seront également positionnés aux carrefours, afin d'insister sur les priorités à droite.

Le maire indique qu'une consultation des entreprises va être organisée. Il sollicite le Conseil pour accepter le projet présenté, l'autoriser à lancer la procédure et signer les pièces du marché.

Voté à l'unanimité

2. Convention avec le département 54.

La réalisation d'aménagements routiers sur les départementales suppose qu'une convention soit signée avec le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle.

Le Conseil municipal autorise le maire à signer cette convention. Voté à l'unanimité.

3. Budget du lotissement.

Un nouveau lotissement va être engagé. Le budget s'établit comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	363 749,00	363 749,00
Investissement	363 749,00	363 749,00

Voté à l'unanimité voix.

4. Mise en concurrence des entreprises pour la création du lotissement.

Après le vote du budget lotissement « rue du Bois La dame », le lancement de l'opération suppose la mise en concurrence des entreprises.

Le maire propose au Conseil d'accepter le projet présenté et de l'autoriser à engager et signer les pièces du marché.

Voté à l'unanimité.

5. Affouages et Travaux ONF 2016.

Suite à la présentation devant la Commission des Bois par Pol BROUTIN, agent ONF, du programme pour l'hiver 2016-2017, le Conseil fixe comme suit, la destination des coupes 2016 :

- Les parcelles 3, 4, 6, 7 et 27 feront l'objet d'une vente des futaies de la coupe façonnées et bois de chauffage réservé aux particuliers,
- Il fixe comme suit les diamètres des futaies à vendre :

Essences	Toutes
Ø Minimum à 1,30m	50 cm

- Il autorise la vente par l'Office National des Forêts des grumes aux ventes groupées, et toute vente amiable, y compris dans le cadre des contrats d'approvisionnement, faisant l'objet d'un avis conforme du Maire.
- Pour les autres produits, le conseil décide le partage sur pied entre les affouagistes. Il désigne comme bénéficiaires solvables, messieurs BUDIN Éric, BLANCHETETE Gilbert et MARIEMBERG Jean-François, qui ont déclaré accepter ces fonctions et de se soumettre solidairement à la responsabilité déterminée par l'article L 243 1 du code forestier et de la pêche maritime.
- Le Conseil décide de répartir l'affouage par feu (foyer).
- Les prix de vente des affouages n'ont pas été revus depuis les années 1990. Les montants ont simplement été convertis en euros par délibération du 8 décembre 2001. Le prix du stère à plat s'élevait à 7, 62 € HT, celui situé en côte était de 5, 34 € HT. Après discussion, le Conseil municipal décide de porter à 8,50 € HT le stère de bois situé à plat et 6 € HT le stère en côte à compter de la campagne -2016-2017.
- La commission a également examiné une demande de travaux de cloisonnement à réaliser avant de laisser les affouagistes pénétrer dans la coupe 29. Le montant s'élève à 961,38 € TTC.

Voté à l'unanimité.

6. Indemnité de Conseil.

Suite à la fermeture de la Trésorerie de Longuyon et au transfert des activités sur Longwy, les comptes de la Commune sont désormais tenus par Monsieur DONIS, comptable des Finances Publiques. A chaque installation d'un comptable, le Conseil municipal est amené à délibérer sur l'attribution de l'indemnité de Conseil. Après avoir entendu les explications du maire, le Conseil décide, à l'unanimité moins une abstention, de fixer à 100 % l'indemnité de conseil de M. DONIS en raison de la qualité de son écoute et des services rendus à la Collectivité.

7. Renouvellement de baux.

Les baux au nom de DIDIER Mickael arrivent à échéance au 31 décembre 2016. Le conseil décide de les renouveler aux conditions suivantes, sachant que la date de paiement est fixée au 11 novembre de chaque année :

Parcelle		superficie	Lieu-dit	durée	Nombre de quintaux à l'hectare	Date de fin
D 53 Lot n° 16	Y	3 HA 88 A 5 CA	Haut Chemin	9 ans à compter du 1/01/2017	340	31-déc-25
	Y	96 A 85 CA	Le Jardin	9 ans à compter du 1/01/2017	340	31-déc-25
	Y	2 HA 45 A 25 CA	le Gouty	9 ans à compter du 1/01/2017	340	31-déc-25

Voté à l'unanimité.

8. Statuts de la Communauté de Communes.

La Communauté de Communes Terre Lorraine du Longuyonnais a revu ses statuts en raison de l'obligation de les adapter aux exigences de la loi NOTRÉ.

Après présentation des statuts modifiés, le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, les nouveaux statuts.

9. Expertise du château d'eau

Suite à la saisine du tribunal Administratif par la famille Benoit, le maire propose l'expertise de la solidité du château d'eau. La société IRACO ayant effectué les travaux de toiture et de réparation de la cuve, cette dernière doit passer le dossier au Bureau d'études retenu.

Deux devis ont été sollicités. La société « IN SITU », basée au Luxembourg présente la meilleure offre. Le montant de l'étude est de 2900 € HT (soit 3 480 TTC) auxquels il faut ajouter la location d'une nacelle pour 440 €. Soit 528 TTC. La dépense totale est de 4 008 € TTC.

Le conseil accepte le devis du bureau d'études « IN SITU ». L'opération est rendue nécessaire par l'accusation portée par la famille BENOIT à l'encontre de la Commune, mettant en doute la solidité du château d'eau. Le conseil demande au tribunal Administratif de mettre ces frais à la charge de Monsieur BENOIT et de sa famille, Voté à l'unanimité.

Informations diverses.

Cantines :

Suite aux refus successifs de la T2L d'ouvrir des cantines à Colmey et Allondrelle, ou de donner délégation du Syndicat du pays de Charency-Vezin pour ouvrir à sa place des cantines, une association a créé ces cantines. En tant que membre du syndicat du pays de Charency-Vezin, et en l'absence de réaction de son président, je suis intervenu en communauté pour présenter la situation, en qualité de membre du Syndicat du Pays de Charency-Vezin.

Il faut noter que des réunions de concertation avec le vice-président chargé du périscolaire n'ont pas abouti en raison de l'intransigeance de ce dernier ;

Trois cantines ont été créées, à Colmey, Charency et Allondrelle. **L'opération est un véritable succès.** Alors qu'il n'y avait que 24 enfants à Charency, il y en a maintenant chaque jour une centaine dans les 3 cantines.

Le prix du repas et de la garderie est de 4,40 €. C'est un point qui nous est reproché étant donné que les Francas appliquent un tarif variant entre 5 € et 5,80 € en fonction de critères de richesse ou d'emploi des parents.

Le périscolaire coûte à la Communauté plus de 800 000 € par an et ne rapporte que 150 000 € de participations de la CAF. La rémunération des Francas sur 3 ans s'élève à plus de 358 000 €.

Selon la suite qui sera donnée, je ferai ou non des propositions pour aligner le régime périscolaire de la Communauté sur celui du RPI de Charency-Vezin. Il est clair que nous n'avons pas besoin des Francas pour gérer le périscolaire.

Le Maire,

JF MARIEMBERG